

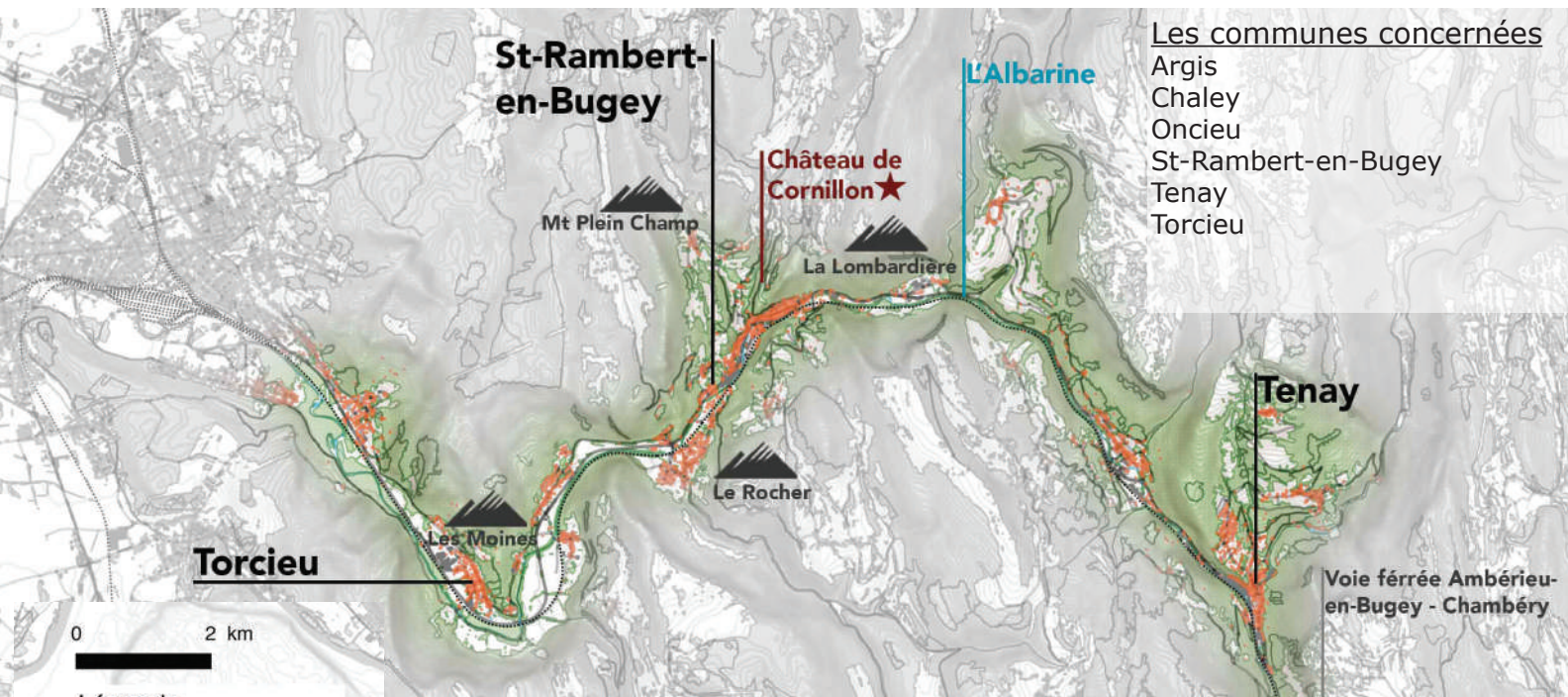
La Cluse des Hôpitaux

Événement topographique, ce paysage de fond de vallée est jalonné des villes et villages au passé industriel encore très présent accompagné d'une rivière torrentueuse de grande qualité: l'Albarine.

Recommandations de paysage et d'architecture

Charte de paysage et d'architecture du SCoT BUCOPA - 2017

Carte de l'unité de paysage



Légende

- Surface bâtie
- Gare
- Surface bâtie industrielle
- Surface de végétation
- Routes
- Voie ferrée
- Surface eau
- Courbe de niveau

Qu'est-ce que cette charte ?

La charte du paysage BUCOPA traduit une volonté politique de faire du paysage une préoccupation transversale et permanente, présente dans toutes les politiques sectorielles (aménagement, urbanisme, environnementales, touristiques et culturelles ...).

Cette charte résulte d'une démarche co-construite entre les acteurs du territoire par le biais de différentes instances et de différents outils. Elle a vu le jour dans le cadre de la révision du SCoT BUCOPA au cours de laquelle le syndicat mixte a souhaité forger une stratégie ambitieuse autour des paysages.

En formulant des objectifs de qualité paysagère, la loi inscrit désormais la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme dans une approche transversale, concrète et opérationnelle qui ne se limite pas à la préservation des paysages remarquables.

Les paysages sont en effet modelés au fil du temps par les interactions entre l'homme et son milieu. Ils reflètent ainsi le fonctionnement et l'évolution d'une société, leur perception et leur prise en compte évoluent aussi à travers les époques. Aujourd'hui, dans un contexte concurrentiel entre territoires, la qualité des paysages participe grandement à la valorisation et à l'attractivité de ceux-ci.

Le syndicat mixte BUCOPA a fait appel au CAUE pour mener à bien cette démarche globale qui consiste à mettre le paysage au coeur des projet d'aménagement du territoire. Trois séquences ont rythmé cette démarche entre le printemps 2016 et l'automne 2017.

1 Les RandoSCoT BUCOPA

La RandoSCoT est une démarche participative, associant une équipe d'élus, qualifiés d'«arpenteurs».

Les parcours « sur le terrain » pendant deux premiers jours, ponctués de rencontres et de lectures de paysage, suivis par une séance de retour d'expérience, ont permis les échanges riches entre élus et techniciens.

Les deux randos :
S'approprier les paysages



2

Les ateliers de travail

À la suite des journées de RandoSCoT, le syndicat mixte BUCOPA a organisé deux ateliers de travail dont l'objectif a été d'apprendre à tirer parti du paysage pour conduire vos projets.

«Le paysage comme moteur de projet»

Par groupes, les élus se sont emparés d'une unité de paysage du territoire à travers une série d'exercices :

- Un état des lieux cherchant à partager vos connaissances et l'objectif de qualité de paysage.
- Un cas pratique visant à concilier projets et objectifs de qualité de paysage.
- Une restitution collective afin de partager cette soirée de travail.

« Quand les élus parlent aux experts »

Après un travail de synthèse le projet de paysage des élus a été présenté au paysagiste-conseil et à l'architecte-conseil de la DDT. Ces experts ont alors complété, questionné et élargi les sujets abordés afin d'accompagner les réflexions sur la qualité du cadre de vie.



L'atelier de travail :
Travailler sur un cas d'école

3

La charte de qualité de paysage et d'architecture

Vous trouvez ici :

- La synthèse de l'atelier de travail concernant l'unité de paysage de la cluse des Hôpitaux
- Une série de fiches de recommandations visant à répondre à l'objectif de qualité de paysage et d'architecture concernant l'unité de la cluse des Hôpitaux

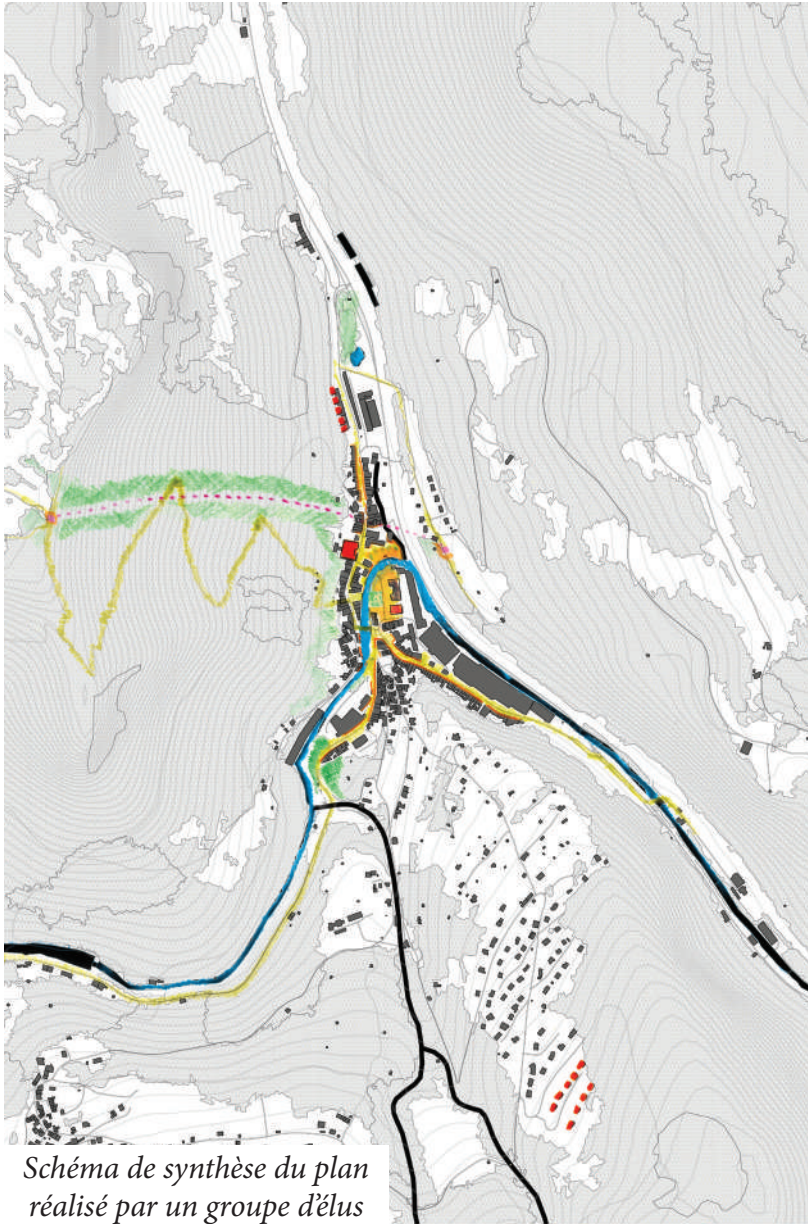


Schéma de synthèse du plan réalisé par un groupe d'élus

L'ambition des élus pour l'unité de paysage :

«Relancer l'activité dans la vallée pour redorer l'image de la cluse tout en tirant parti de la rivière».

Projet de paysage proposé par les élus

* Tenay traversée par l'Albarine.

* Parcourir la vallée.

Valoriser la route de l'Albarine qui va de la cascade de Charabotte au centre bourg. Créer des belvédères et une tyrolienne en profitant du défilé étroit creusé par les glaciers et l'eau.

Suivre la rivière et non plus la route pour relier les quartiers lorsque l'on est piéton.

* Façades colorées.

Offrir de nouvelles couleurs aux façades pour créer un nouveau visage à la ville, se reflétant dans la rivière...

* La nouvelle grande place de l'Albarine.

Créer une grande place de l'Albarine dans la boucle de la rivière.

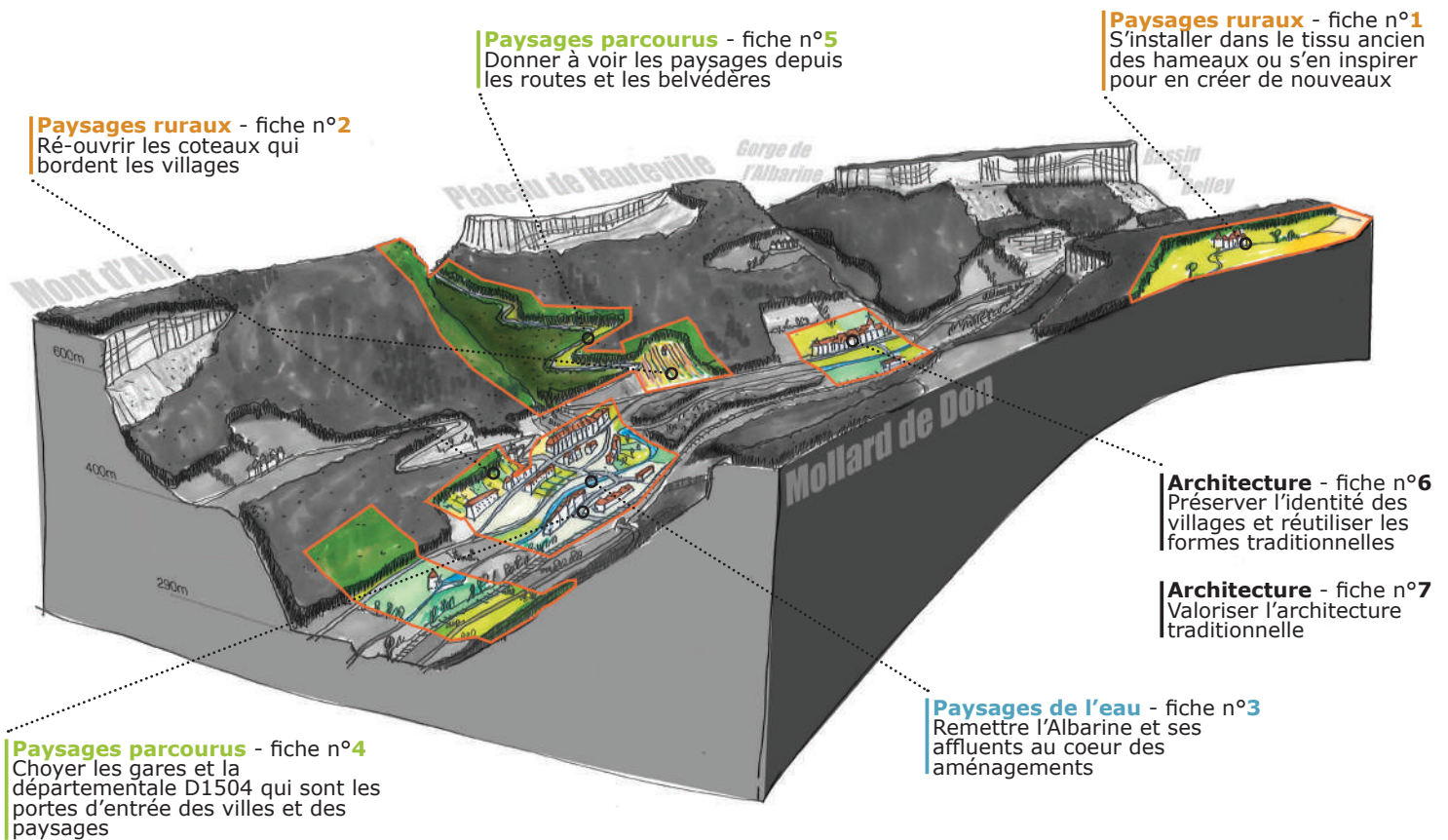
Libérer la place du stationnement grâce à la création d'un parking silo (à côté de la Mairie). Déplacer le parc pour enfants vers la rivière en prenant la place de l'actuelle salle des fêtes qui barre l'accès et les vues sur l'Albarine aujourd'hui. Installer la salle des fêtes sur la rive d'en face dans l'ancienne maison de retraite.

Dessiner une place descendant doucement vers le cours d'eau pour que l'on puisse y mettre les pieds.

Retours «d'experts»:

- Le **patrimoine industriel** est un **élément fort** de ce territoire. Il s'est glissé dans les plis serrés de la vallée et représente des **potentiels de mémoire et de transformation du territoire** qu'il faut prendre en compte dans les évolutions et projets futurs.
- Avec environ 1000 habitants, **Tenay est une véritable ville** car elle possède de l'industrie, une maison de retraite, des équipements publics, une gare...Son **contexte historique et sa configuration d'implantation entre axes de transport, reliefs et rivière** formant un coude dans son tissu urbain relèvent des **potentialités de projet très singulières**.
- Le projet proposé permet de s'inscrire dans **l'histoire car l'industrie est fortement liée à l'eau**. Aujourd'hui, avec le déclin de l'activité industrielle, il est nécessaire de **conserver ce rapport à l'eau en proposant des aménagements attractifs pour les habitants et les touristes** : rivière découverte et visible dans les espaces publics et aménagements pour pouvoir toucher l'eau.

Les fiches de recommandation



Recommandations Paysage

Paysages Ruraux

- S'installer dans le tissu ancien des hameaux ou s'en inspirer pour en créer de nouveaux
- Ré-ouvrir les coteaux qui bordent les villages

..... p. 5

..... p. 7

Paysages de l'Eau

- Remettre l'Albarine et ses affluents au cœur des aménagements

..... p. 9

Paysages Parcours

- Choyer les gares et la départementale D1504 qui sont les portes d'entrée des villes et des paysages
- Donner à voir les paysages depuis les routes et les belvédères

..... p. 11

..... p. 13

Recommandations Architecture

- Préserver l'identité des villages et réutiliser les formes traditionnelles
- Valoriser l'architecture traditionnelle

..... p. 15

..... p. 17



Village perché en dessus de l'Albarine
- Oncieu

Contexte

La cluse des Hôpitaux est caractérisée par un fond de vallée dominé par les espaces urbains et ses plateaux agricoles occupés par les hameaux. Les villages et hameaux perchés ont su conserver une identité rurale ainsi qu'un patrimoine bâti remarquable. Ils sont tenus par des parcelles entretenues et cultivées offrant ainsi des points de vue sur les paysages environnants et sur la rivière de l'Albarine pour certains hameaux.

Cependant avec l'avancée des forêts et le recul de l'activité agricole, les paysages des plateaux tendent à se refermer.

La pression urbaine est relativement faible dans ces hameaux de montagnes. Cependant, afin de préserver l'organisation villageoise et l'architecture locale, les nouvelles constructions devront s'insérer en majeure partie dans le tissu urbain existant.



Le plateau d'Hostias (www.visorando.com)

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la politique de l'urbanisation en montagne:

Mettre en œuvre des morphologies économes en espace et adaptées au contexte urbain et paysager

- les documents d'urbanisme locaux et les opérations d'aménagement promouvoir un développement **urbain qualitatif, économe en espace, favorisant le renouvellement urbain, mobilisant des formes urbaines innovantes, plus compactes et répondant aux aspirations des habitants (...)**.
- Ils identifieront les **secteurs emblématiques des formes traditionnelles des bourgs**.
- Les documents d'urbanisme locaux **définiront des règlements**

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment créer des projets de paysage ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte **l'objectif de qualité lors de l'aménagement des hameaux ?**
- **Identifier et hiérarchiser les hameaux qui peuvent accueillir des nouveaux arrivants ?** (accessibilités, implantations,...)
- Comment **conserver l'aspect dense et groupé du hameau** tout en minimisant l'impact sur le paysage ?
- Comment **réaliser une belle intégration dans le tissu d'un hameau ?**



Replat cultivé en dessus de Tenay

spécifiques encadrant l'évolution du bâti et des espaces urbanisés (...). (extrait DOO p.91-92)

Définir les règles spécifiques pour le développement dans les espaces de montagne

Le projet stratégique du SCoT vise à **limiter fortement le développement urbain hors zones urbaines**, afin de **pérenniser l'agriculture, les paysages et les espaces emblématiques du BUCOPA**. (extrait DOO p.36)

cependant des secteurs de développement sont prévus sur des hameaux identifiés dans le SCOT (p.39 du DOO)

Acteurs concernés

CC. Plaine de l'Ain, Collectivités locales, Architecte, Urbaniste, UDAP, Syndicat mixte BUCOPA, CAUE

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Poser des limites au développement urbain, en utilisant une échelle globale, territoriale d'étude et en s'appuyant sur le paysage existant
- ✓ Apporter une grande attention aux éléments identitaires du village/hameau (petit patrimoine, topographie, cours d'eau...)
- ✓ Déterminer les espaces à ouvrir à l'urbanisation, entre des limites existantes, mais sans pour autant urbaniser tout de suite
- ✓ Concentrer les nouvelles constructions au niveau des bourgs afin de maintenir les coupures vertes et les vues sur la rivière entre les villages
- ✓ Créer des sentiers et cheminements d'accès entre les hameaux des plateaux et la rivière (Albarine) en fond de vallée
- ✓ S'inspirer de l'implantation et de l'organisation du bâti ancien (alignement des façades sur rue...)

Usages

- ✓ S'assurer que les nouvelles constructions entretiennent des relations avec le bâti ancien et les espaces publics existants
- ✓ Concevoir un maillage viaire sans impasse et qui offre aux usagers une possibilité de se déplacer (à pied, en vélo, en voiture...)

Parcelle

- ✓ Éviter les modifications de terrain (soutènements, décaissements, remblais,...)
- ✓ Créer une charte de qualité pour l'architecture des bâtiments (en lien avec les maisons alentours et l'identité bugiste de montagne) et ses abords (clôtures...)

Cadrage et points de méthode

Lors de l'élaboration du PLU, une analyse de paysage de l'occupation du sol est nécessaire pour définir la limite urbaine: topographie, points de vue, ouvertures paysagères, éléments de patrimoine, enclaves agricoles, limites bâties, hydrographie, végétation, dessertes.

La limite urbaine doit être matérialisée au zonage et règlement du PLU. Elle marque une frontière entre les zones à vocation urbaine (U) et les zones agricoles et naturelles.

Développer l'urbanisation dans le tissu urbain existant

1. **Le choix du site** est déterminant pour l'insertion du projet. Privilégier des sites à l'intérieur de l'enveloppe du village est gage de préservation des paysages et permet de conforter la centralité. Mais tous les vides dans un bourg n'ont pas vocation à être construits. Les jardins, les parcs et certaines parcelles agricoles ou de vergers sont des respirations importantes à préserver.

2. **Au PLU**, inscrire des OAP sur les secteurs à enjeux pour garantir la cohérence urbaine et paysagère des opérations. Il est important de développer les zones urbaines en cohérence avec le centre urbain, éviter les nuisances visuelles possibles, traiter les coupures/limites en N ou A, ou EBC...

Les bons principes illustrés



3. **Afin de garantir une opération réussie**, l'équipe de conception devra regrouper : architecte, urbaniste, paysagiste concepteur, bureau d'étude VRD, écologue, etc.

4. Favoriser la rénovation des bâtiments

Des guides de recommandation à destination des propriétaires publics et privés pourront être réalisés afin d'encourager à la rénovation du patrimoine existant et occuper les bâtiments vacants des centres-bourgs.

5. Proposer l'outil BIMBY aux propriétaires fonciers

« Build in My Back Yard » ou « Construire dans mon jardin » pour densifier en ville sur les parcelles privées (<http://bimby.fr/>).

6. Conserver et restaurer le petit patrimoine rural

Des projets de restauration des lavoirs, des fours, etc. seraient à mettre en place par des initiatives collectives afin que ces éléments bâtis redeviennent des espaces de convivialité et d'échanges dans les hameaux.

Préconisation: Ré-ouvrir les coteaux qui bordent les villages



Forêts installées sur les coteaux de Saint-Rambert-en-Bugey

Contexte

Traversant le Bugey-sud d'est en ouest, la cluse des Hôpitaux est un paysage de pentes plus ou moins abruptes.

Autrefois occupés par la vigne et les cultures, les coteaux sont aujourd'hui en très grande partie enfrichés ou boisés jusqu'au fond de la vallée.

Les villes et les villages paraissent ainsi «étouffés» dans les boisements ce qui nuit à la clarté et la lisibilité des paysages du fond de vallée.

Des espaces de respiration entre les villes et le long de la rivière seront à créer pour ouvrir les points de vue et apporter de la luminosité.



Les coteaux viticoles d'Argis en 1970 (www.delcampe.net)

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la politique de l'urbanisation en montagne et de maintien des coteaux ouverts et agricoles:

Définir les règles spécifiques pour le développement dans les espaces de montagne

Les élus et acteurs du territoire veilleront à **garantir le maintien de l'agriculture sur le territoire** (...). L'objectif est également de **gérer l'évolution de l'enfrichement, liée à la déprise agricole**.

Le projet stratégique du SCoT vise à **limiter le développement urbain hors zones urbaines**, afin de **pérenniser l'agriculture, les paysages et les espaces emblématiques du BUCOPA**. (extrait DOO p.36)

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

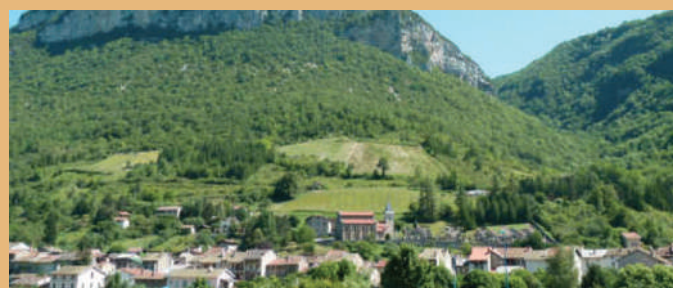
Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment créer des projets de paysage ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte **l'objectif de qualité lors de l'aménagement des coteaux** ? (Aujourd'hui complètement étouffés par la forêt)
- **Quels sont les sites à déboiser pour une réouverture des lisières** ? (identifier et hiérarchiser)
- Comment **maintenir cette nouvelle lisière de respiration avec la forêt** ?
- **Quelle pratique et quel moyen pour entretenir les nouvelles ouvertures** ?



Les coteaux actuels

Les interfaces entre les espaces urbains et les espaces agricoles et naturels

Les **lisières urbaines, comme séquences de transition, feront l'objet d'une démarche éco-paysagère** à intégrer aux futurs projets d'aménagement et à la gestion du tissu bâti existant (...). (pour aller plus loin voir extrait DOO p.100-101)

Acteurs concernés

CC. Plaine de l'Ain, DREAL, ONF, SAFER, Chambre de l'agriculture, Syndicat Intercommunal de l'Albarine, propriétaires publics et privés, collectivités locales, CAUE

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Poser des limites au développement urbain, en utilisant une échelle globale, territoriale d'étude et en s'appuyant sur le paysage existant
- ✓ Protéger de toute forme d'urbanisation les coteaux en privilégiant l'agriculture et les espaces ouverts
- ✓ Pérenniser l'ouverture des coteaux par l'agriculture
- ✓ Favoriser des coteaux entretenus et diversifiés pour limiter l'avancée de la forêt au plus proche des espaces urbains
- ✓ Favoriser les activités et les aménagements bénéfiques au maintien des coteaux: parc et promenade, entretiens par des ovins/caprins, vergers, jardins familiaux, jardins privés ouverts sur la forêt...

Usages

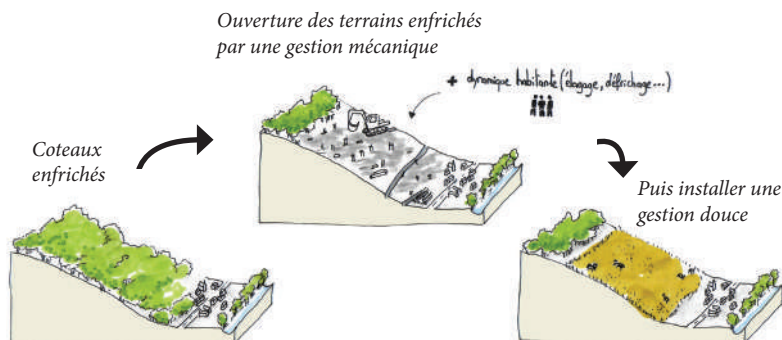
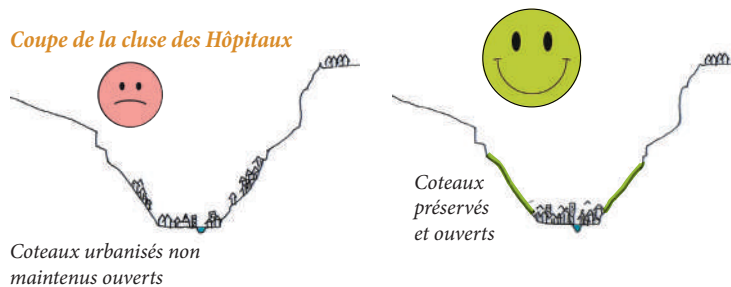
- ✓ Mettre en place une gestion alternative en l'absence de reprise agricole
- ✓ Identifier un gestionnaire pour l'entretien de ces milieux ou intégrer ces milieux à une démarche de gestion collective (espace collectif privé,...)
- ✓ Surveiller la progression des friches et des forêts afin d'anticiper les techniques à mettre en place pour maintenir ces espaces ouverts
- ✓ Trouver de nouveaux usages des coteaux avec les habitants et les acteurs du territoire: chevaux, promenade, belvédère, sentier de découverte...

Parcelle

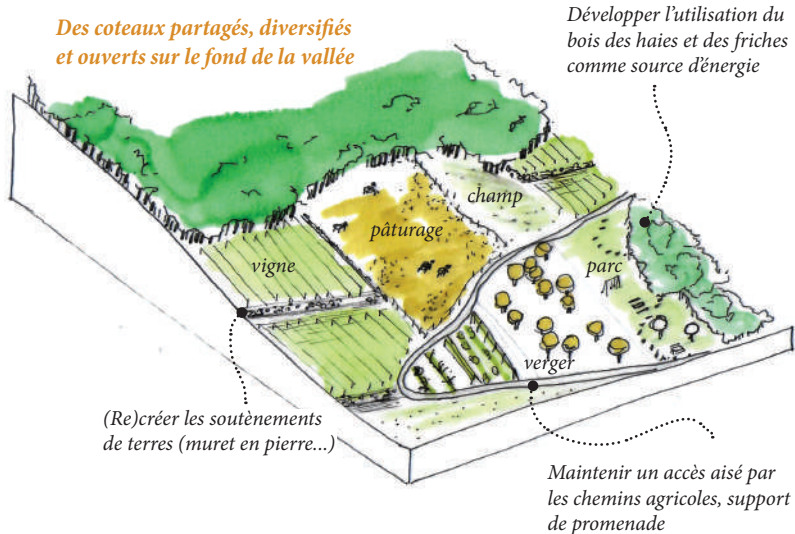
- ✓ Identifier les versants à forts enjeux paysagers et maîtriser le foncier sur les espaces les plus sensibles (pression urbaine, fort impact visuel...)
- ✓ Proposer des aides aux viticulteurs du territoire pour le maintien de leur activité et la remise en état de leur parcelles de vigne

Les bons principes illustrés

Coupe de la cluse des Hôpitaux



Etapes défrichage coteaux



Des coteaux partagés, diversifiés et ouverts sur le fond de la vallée

Cadrage et points de méthode

Lors de l'élaboration du PLU, une analyse de paysage de l'occupation du sol est nécessaire pour définir la limite urbaine.

Protéger les espaces agricoles

• **Les espaces agricoles de forte qualité paysagère** (points de vue remarquables, espaces de respiration entre urbain et forêt...) doivent être inscrits dans le PLU en zone As (stricte) ou Ap (protégé) de manière à éviter les constructions même agricoles.

• **Les mesures agroenvironnementales (MAE)** ont pour but de compenser les surcoûts et manques à gagner générés par l'introduction sur les exploitations de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ainsi sur certains territoires à enjeux, les agriculteurs peuvent souscrire aux mesures agroenvironnementales et contre rémunération, ils s'engagent à respecter des pratiques favorables à l'environnement et au paysage (entretien des parcelles en lisières et les moins productives).

• La **SAFER** en application des articles L.143-1 et 2 du code rural peut instituer une **préemption** pour « la réalisation des projets de mise en valeur des paysages et de protection de l'environnement approuvés par l'État ou les collectivités locales et leurs établissements publics »

Favoriser l'ouverture des coteaux et valoriser les paysages de montagne

• La cluse des hôpitaux étant en territoire de Montagne, La **Loi Montagne** (loi n° 85-30 du 9 janvier 1985) fixe des axes directeurs en matière de protection des espaces naturels et des paysages.

• Des **Périmètres de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN)** ainsi que des **ZAP (Zone agricole protégée)** peuvent être mis en place afin de préserver certaines parcelles, favoriser l'exploitation agricole et la gestion forestière et valoriser les espaces naturels et les paysages.



L'Albarine traverse la ville de
St-Rambert-en-Bugey

Contexte

La cluse s'est organisée de tout temps autour de l'Albarine, celle-ci a dicté l'installation humaine, dessiné le patrimoine bâti, construit un héritage. La rivière est pourtant longtemps été très discrète souvent camouflée, canalisée, reniée ou crainte.

Elle mérite de retrouver toute son ampleur sur l'ensemble de ses rives : depuis la cascade de Charabotte jusqu'à son confluent avec la rivière d'Ain. En effet cette rivière est un vecteur d'identité pour les territoires et elle permet de lier les communes qu'elle traverse. Depuis quelques années des aménagements judicieux et importants ont été réalisés en ce sens et devront être poursuivis.



Exemple syndicat de rivière plantation dans le lit de l'Albarine

Que dit le SCoT

Reconnaître la biodiversité comme une richesse patrimoniale, un moteur économique, un élément de ressources et d'attractivité du territoire.

Le BUCOPA valorise son potentiel écologique et définit une Trame Verte et Bleue en cohérence avec les territoires voisins, les enjeux de protection de la biodiversité et de maintien des liaisons écologiques de niveau départemental et régional (PADD).

Renouveler l'attractivité de la Vallée de l'Albarine

Valorisation des cours d'eau et de la vallée, axes forts de développement de la pratique des loisirs «verticaux» et

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment créer des projets de paysage ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte l'objectif de qualité lors de tout aménagement de rivière ?

- Comment concilier ces usages émergents pour les habitants, touristes, pêcheurs,... avec les activités existantes ?

- Comment susciter ou accompagner ces nouveaux usages, tout en assurant la protection de la rivière et de ses milieux ?

- Comment redonner une place à l'Albarine dans les villes qu'elle traverse? Et quelles ambiances ?



Une rivière oubliée à Ambérieu-en-Bugey

des sports d'eau. (voir DOO p.51)

Protéger les milieux humides, les cours d'eau et leurs abords

Les documents d'urbanisme définiront des « zones tampons » ou « de recul » non constructibles, d'un minimum de 5 mètres (...). Ils maîtriseront l'urbanisation, les aménagements et les infrastructures dans l'espace de liberté fonctionnel, afin de garantir la mobilité du lit des cours d'eau. (voir DOO p.20)

Acteurs concernés

CC. Plaine de l'Ain, Communes, Agence de l'eau, DREAL, SR3A, Conservatoire des espaces naturels en Rhône-Alpes, Fédération de pêche de l'Ain, ONF, Agence technique départementale, CAUE.

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Créer des chemins le long des affluents pour accéder aux hameaux et points hauts
- ✓ Prendre en compte la biodiversité et les continuités écologiques comme la Trame Verte et Bleue
- ✓ Créer un itinéraire de découverte à l'échelle du territoire suivant le cours de l'Albarine :
 - par exemple : depuis le Château du Petit Prince jusqu'à la cascade de Charabotte. (35km)

Usages

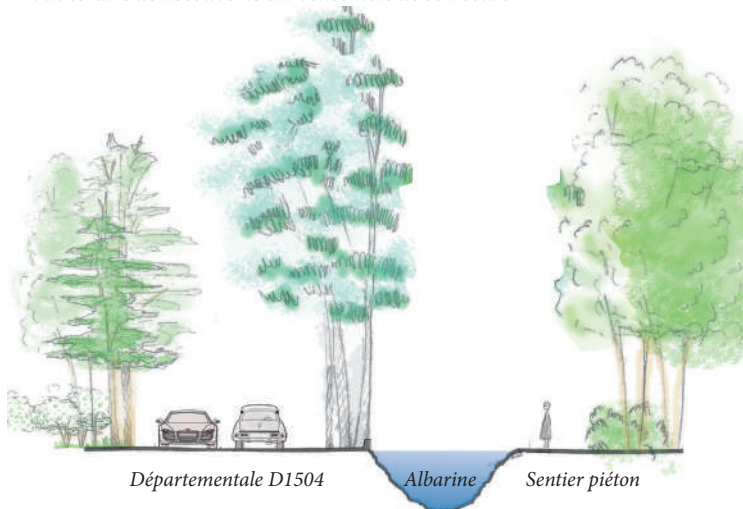
- ✓ Composer avec la privatisation des berges afin d'offrir une continuité publique piétonne
- ✓ Profiter de l'eau sous toutes ses formes pour qualifier et aménager les cœurs de villes et villages (reconquérir les berges,...)
- ✓ Rendre accessible et aménager des espaces ponctuels agréables et confortables au bord de l'Albarine
- ✓ Proposer des loisirs de pleine nature pour profiter de l'Albarine

Parcelle

- ✓ Offrir des points de vues sur la rivière depuis les routes, les chemins, les villages...
- ✓ Respecter le lit majeur de la rivière : construire hors des zones inondables
- ✓ Aménager des lisières humides qui mettent en connexion les habitats éloignés
- ✓ Revaloriser le petit patrimoine vernaculaire lié à l'eau

Les bons principes illustrés

Cheminement le long de l'Albarine intégré dans l'itinéraire de découverte sur l'ensemble de son cours



Proposer différentes activités pour rendre l'Albarine attractive



Pêche, activités sportives sur l'eau, baignade, aire de détente, promenade, etc.

Mettre en valeur l'eau dans l'aménagement des espaces publics



Collage CAUE de l'Ain, St-Rambert-en-Bugey son entrée de ville imaginé en 2030

Cadrage et points de méthode

Les rivières au cœur des villes

La qualité des espaces publics vecteurs de revitalisation du centre ville

La faible qualité esthétique et fonctionnelle des espaces publics contribue au déficit d'image des bourgs et à la perte de vitalité du tissu commerçant. Leur requalification contribue à l'attractivité des centres. Il ne s'agit pas seulement de la réfection de trottoirs, mais bien d'une démarche globale de développement des usages et des qualités fonctionnelles et esthétiques des espaces publics en interaction avec les enjeux de l'habitat, des commerces et des services.

La démarche nécessite que les collectivités s'entourent de compétences renforcées dès l'amont du projet.

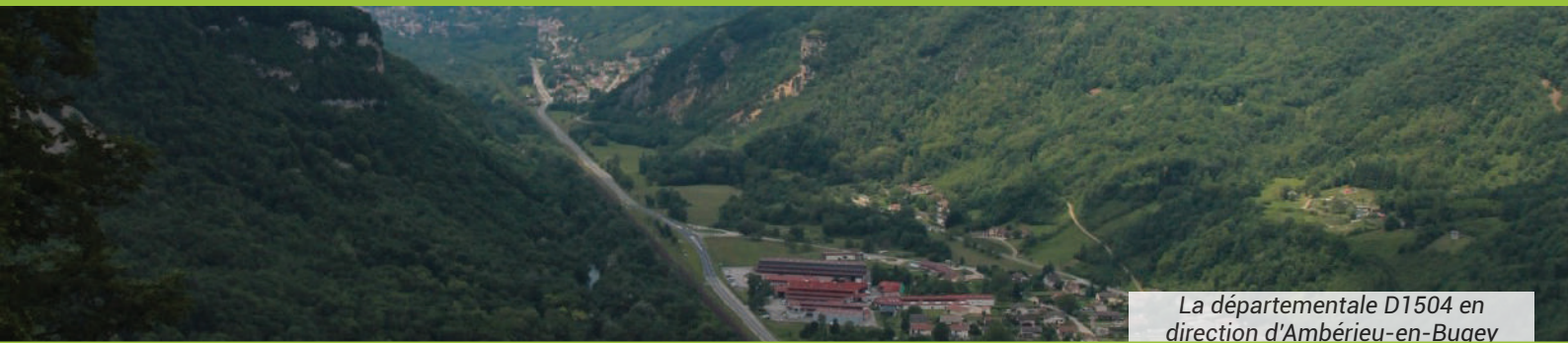
1. La compétence d'un professionnel de l'urbanisme devrait être mobilisée pour coordonner la démarche ;
2. Une étude de programmation permettant de prendre en compte l'ensemble des contraintes d'un projet, de définir le ou les périmètres d'action, de hiérarchiser les priorités des interventions et fixer les attentes et les ambitions de la collectivité.
3. La maîtrise d'œuvre doit faire l'objet d'une procédure adaptée ou d'un concours et doit être confiée à une équipe pluridisciplinaire.

Accueillir la biodiversité des rivières dans les projets d'aménagement

Intégrer la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme: Les PLU doivent déterminer les espaces et sites naturels à protéger. Depuis 2010, la loi d'engagement national pour l'environnement (Grenelle II) impose une prise en compte des Trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme.

Préconisations

1. **Réaliser des cartographies** des éléments constitutifs de la Trame verte et bleue
2. **Déterminer les espaces à protéger** : inscrire au zonage de PLU l'ensemble des écoulements d'eau (rivière, ruisseau, etc.) et leurs emprises naturelles associées (prairie naturelle, ripisylve, etc.) en Zone Nco (zone écologiquement sensible) et y associer des prescriptions réglementaires.
3. **Repérer les continuités écologiques à restaurer** : mener des actions à long terme pour la renaturation progressive des berges de rivière et de ruisseau au sein des zones urbaines en inscrivant les objectifs localisés au Contrat de rivière puis en mettant au PLU des emplacements réservés visant à l'acquisition d'un linéaire de berges ou en inscrivant cet objectif dans des OAP sur des secteurs de projets urbains.



La départementale D1504 en direction d'Ambérieu-en-Bugey

Contexte

La Cluse des Hôpitaux offre un paysage de vallée étroite parcourue en fond de vallée par la rivière de l'Albarine, la route départementale D1504 et la voie ferrée.

Ces éléments marquants du paysage permettent de relier les territoires entre eux mais ils peuvent également faire rupture (physique ou visuelle).

Le paysage que l'on observe depuis la D1504 et la voie ferrée est généralement celui que nous allons retenir lorsque nous traversons la cluse.

La D1504 et les gares, en tant que portes d'entrée de villes, seront à requalifier et à mettre en valeur notamment pour les communes d'Argis et de Tenay qui possèdent des déviations de leur centre-ville.



Infrastructure imposante sur l'Albarine

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la valorisation des paysages depuis les axes de transport et aux entrées de ville:

Le renforcement de l'offre en transport en commun dans la séquence périurbaine

Les quartiers gare sont de véritables quartiers où les collectivités locales devront assurer la diversification des fonctions urbaines (résidentielles, activités, commerces) et veilleront à l'intensification urbaine (compacité urbaine, espaces publics attractifs ...). (extrait DOO p.57)

La structuration des déplacements autour des gares dans la plaine de l'Ain

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment créer des projets de paysage ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte l'objectif de qualité lors de l'aménagement des gares, des entrées et des villes traversées ?
- Comment redonner une belle image aux abords de la D1504 et aux villes qu'elle traverse ?
- Comment profiter des gares dans la cluse pour donner envie aux voyageurs de revenir ?
- Comment aménager des espaces publics de qualité pour accueillir les voyageurs ?



Signalétique trop présente le long de la D1504

Pour asseoir la hiérarchisation des gares du territoire, il est nécessaire d'améliorer la performance des transports collectifs et des modes doux pour ainsi renforcer l'attractivité face au véhicule personnel (extrait DOO p.57)

Les parkings relais, à proximité des gares, devront être renforcés.

Améliorer la qualité des entrées de ville

Les documents d'urbanisme locaux mettent en œuvre des prescriptions qui permettent la mise en valeur et la qualification esthétique de ces espaces. (extrait DOO p.99)

Acteurs concernés

CC. Plaine de l'Ain, Collectivités locales, Syndicat mixte, Département (services infrastructures), SNCF, CAUE

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Hiérarchiser les voies en fonction de leur rôle ou de leur statut : traversée, déviation, itinéraire de promenade,... et choisir quels sont les linéaires ou les points particuliers à mettre en scène
- ✓ Habiller les linéaires par des œuvres, des plantations qui rythment, apportent de l'ombre et créer des fenêtres sur le paysage alentour
- ✓ Valoriser et identifier les entrées comme vitrine de la ville traversée (alignements d'arbres, etc.)
- ✓ Aménager des espaces de stationnement et des parkings relais intégrés dans le paysage
- ✓ Aménager des espaces publics de qualité, en s'appuyant sur le grand paysage, autour des gares
- ✓ Intégrer davantage les équipements disgracieux qui accompagnent les voies de communication (murs anti-bruits, caténaires et clôtures voie ferrée, filets pare-pierres...)

Usages

- ✓ Lors de nouvelles constructions porter une grande exigence au dessin de l'ouvrage (architecture de ponts,...)
- ✓ Maintenir ou créer des réseaux de mobilités douces entre les gares/parkings relais et les centres-villes
- ✓ Inciter les usagers par des aménagements qualitatifs à s'arrêter dans les villes traversées

Parcelle

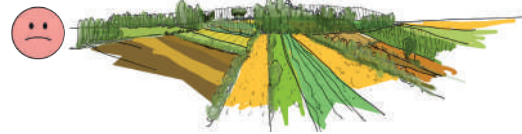
- ✓ Embellir les abords de la D 1504 par la végétation dont la palette végétale sera similaire à celle des milieux proches (forêt, agriculture, rivière,...)
- ✓ Garantir des vues et mettre en scène le grand paysage depuis les croisements, les déviations, les P+R, les gares...

Les bons principes illustrés

Une entrée de ville maîtrisée



La silhouette de la ville est dissimulée derrière des rideaux d'arbres non entretenus.



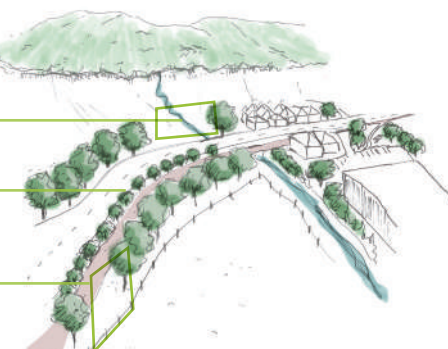
La ville ne semble pas se disperser, ce qui permet de voir se dessiner la silhouette dans ce paysage ouvert, qui «raccommode» les différents éléments de paysage entre eux.

S'appuyer sur le grand paysage et utiliser le végétal comme outil d'intégration ou de valorisation

Le ruisseau participe à la mise en scène de l'entrée de ville

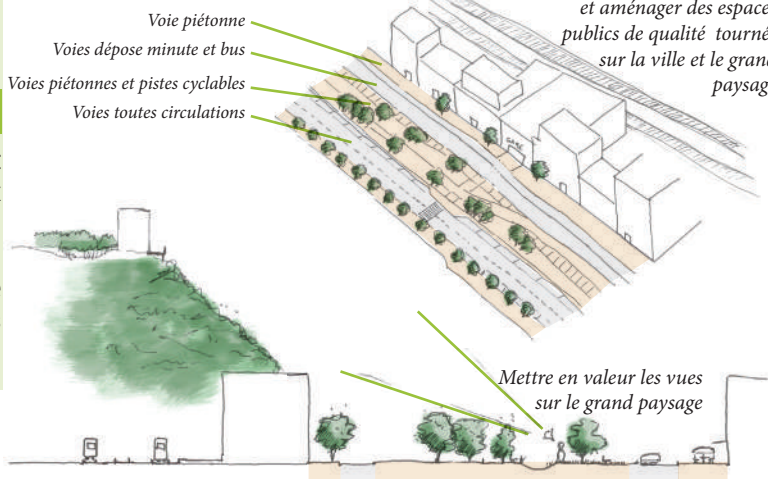
Un alignement accompagne l'arrivée progressive dans la ville, bordé par un cheminement doux

Un jeu de percée se fait dans l'alignement pour offrir des vues sur le paysage et l'Albarine depuis la route



Aménager les espaces publics devant les gares en s'appuyant sur le grand paysage ou donner envie de le découvrir

Lors de l'aménagement d'une nouvelle place de gare penser à tous les usagers et aménager des espaces publics de qualité tournés sur la ville et le grand paysage



Cadrage et points de méthode

Qualifier les entrées de ville

Vitrines économiques et commerciales, les entrées de ville sont des sites stratégiques pour le développement des activités. Malheureusement, l'aménagement de zones économiques sans réflexion urbaine conduit régulièrement à la banalisation de ces paysages.

Depuis 1997, l'article L.111-8 du Code de l'urbanisme ou amendement Dupont renforce la réglementation et engage les collectivités à réfléchir sur la qualité urbaine et paysagère de leurs entrées de villes et à mener des projets d'aménagements soignés autour des voies.

Aussi, il est important de veiller à la signalétique et à la gestion raisonnée de la publicité aux entrées de ville.

Entrée de ville (Art. L. 111-1-4 du code de l'urbanisme)

En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de

part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations (au sens du code de la voirie routière) et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

Toutefois, les documents d'urbanisme (type PLU) peuvent fixer des règles d'implantation différentes lorsque ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

Les interfaces entre les espaces urbains et les espaces agricoles et naturels (cf. SCoT DOO p.100-101)

Améliorer les traversées de ville

La réduction de la largeur de chaussée et la requalification du stationnement peuvent permettre de sécuriser et de redonner des qualités urbaines et piétonnes aux traversées de bourg.

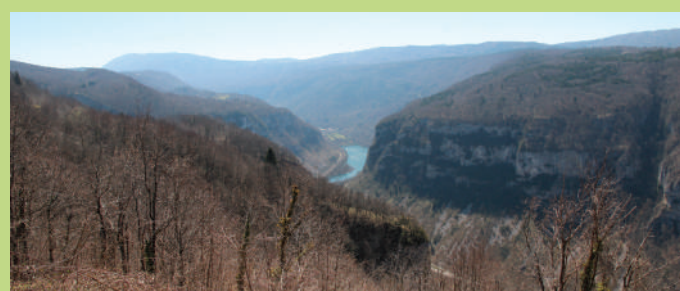


Contexte

Depuis le fond de vallée, les points de vue ouverts sur les paysages sont généralement orientés dans le sens de la cluse, sur un axe Est-Ouest. Tandis qu'en parcourant les versants boisés, les routes d'accès aux hameaux de montagne offrent des panoramas exceptionnels sur l'ensemble de la cluse des Hôpitaux.

Aujourd'hui, avec l'avancée de la forêt aux portes des villes et la végétation souvent très présente le long de l'Albarine, les points de vue depuis les routes et les belvédères ont tendance à se refermer.

(Ré)ouvrir les paysages pour offrir aux visiteurs et aux habitants d'autres points de vue sur ce territoire de montagne permettrait de dépasser les représentations collectives de la cluse des Hôpitaux trop souvent associées à son passé industriel.



La cluse et les lacs des Hôpitaux

Que dit le SCoT

Le DOO décline les actions et les objectifs ciblés concernant la valorisation des paysages depuis les axes de transports:

Préserver les vues sur les espaces d'eau

Les collectivités identifient dans les documents d'urbanisme les points de vue sur les espaces d'eau depuis les routes mais aussi depuis les parcours de randonnée ou les chemins de découverte.

La préservation des continuités écologiques de la trame bleue

Il est recherché le maintien ou la remise en bon état des bandes végétalisées présentes le long des cours d'eau (...). (extrait DOO p.22)

Questions préalables

Tout projet d'aménagement modifie durablement le paysage, il est préférable de se poser une somme de questions pour bien les accompagner :

Questions générales

Où ? Pourquoi ? Avec Qui ?

Comment créer des projets de paysage ?

Questions propres à l'unité

- Comment prendre en compte l'objectif de qualité lors de tout aménagement aux abords des routes ou des belvédères ?
- Comment identifier les linéaires de routes à ouvrir ou à aménager ? (hiérarchiser par ordre de priorités)
- Quels sont les points de vue à ré-ouvrir/offrir aux yeux des usagers ?
- Comment aménager ces lieux d'articulation / de croisement entre les différents usagers qui les pratiquent ?



Oncieu vu depuis le col d'Evosges

Mettre en valeur les «sites patrimoniaux bâtis reconnus»

Il s'agit à la fois des silhouettes bâties dans le grand paysage (...) ou des monuments isolés ou rattachés à un tissu urbain (...).

- Créer des points de perception privilégiés de ce bâti d'exception dans le grand paysage et particulièrement depuis les voies routières et les sentiers de randonnées. (extrait DOO p.145-146)

Acteurs concernés

CC. Plaine de l'Ain, Département, Collectivités locales, Syndicat Mixte, ONF, Syndicat Intercommunal de l'Albarine, CAUE, Paysagistes

Les bons réflexes

Grand paysage

- ✓ Identifier et qualifier les voies à ouvrir sur le grand paysage pour donner à voir
- ✓ Ouvrir les points de vue depuis les routes «dès que possible»
- ✓ Entretien des belvédères existants et en créer de nouveaux pour valoriser les paysages de clairière (simple débroussaillage, retrait d'un arbre...)
- ✓ Donner à voir les ambiances paysagères traversées depuis les routes et les sentiers

Usages

- ✓ Installer des aires de stationnement plus régulièrement au bord des routes et en marge des belvédères pour faciliter l'arrêt et permettre la contemplation sur le paysage
- ✓ Aménager depuis les belvédères des parcours de promenade accessibles qui permettent de répondre aux besoins de circuits à pied de courte durée, et mettre en valeur les paysages dans leur ensemble

Parcelle

- ✓ Entretien des bords des routes ou chemins (planter, défricher, construire en retrait, conserver des échappées visuelles,...)
- ✓ Installer des tables d'orientation et du mobilier qui ne dénaturent pas le lieu
- ✓ Ne pas recouvrir tous les sols de matériaux durs et imperméables mais conserver autant que possible des espaces de terre
- ✓ Replanter et agrémenter les espaces de stationnements avec une palette végétale d'espèces indigènes similaires aux milieux proches

Les bons principes illustrés

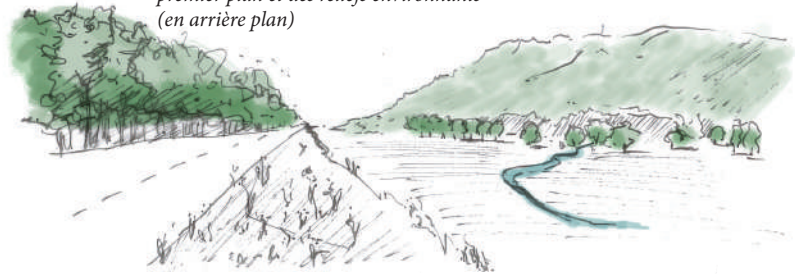
Ouvrir les bords des routes



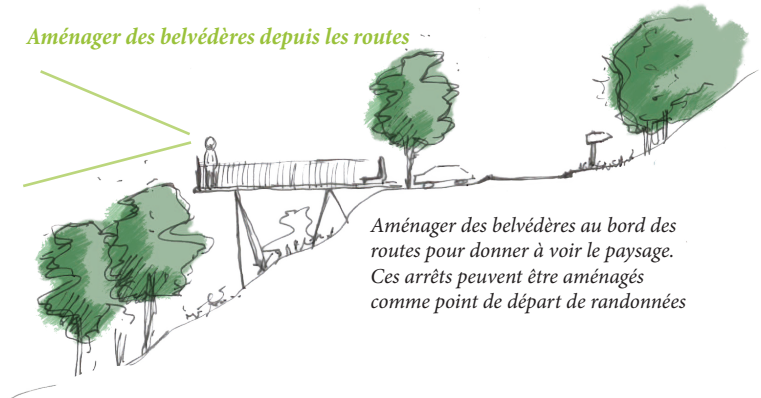
Le long de l'Albarine, la route est bordée par des ripisylves parfois très denses qui n'offrent pas de point de vue sur les paysages.



Des fenêtres sont aménagées au bord des routes pour donner à voir les paysages de l'Albarine et du fond de vallée en premier plan et des reliefs environnants (en arrière plan)

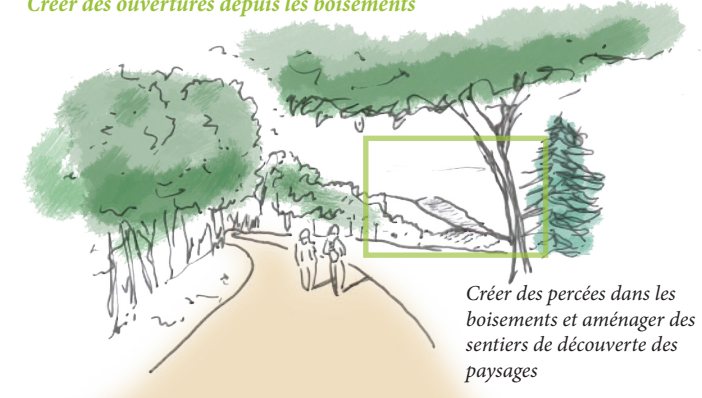


Aménager des belvédères depuis les routes



Aménager des belvédères au bord des routes pour donner à voir le paysage. Ces arrêts peuvent être aménagés comme point de départ de randonnées

Créer des ouvertures depuis les boisements



Créer des percées dans les boisements et aménager des sentiers de découverte des paysages

Cadrage et points de méthode

Améliorer le paysage des routes

Les abords des routes doivent être valorisés afin de permettre aux usagers d'apprécier les paysages traversés tout en prenant en compte les questions de sécurité et d'entretien (recul des arbres par rapport à la chaussée, mise en place de glissières de sécurité, création de fossés de protection...).

Les alignements et les arbres isolés remarquables peuvent être protégés en tant qu'Espaces boisés classés (EBC).

Créer des itinéraires de découverte à l'échelle du territoire

Les montagnes représentent des supports particulièrement intéressants pour le développement de modes doux et d'itinéraires de découverte du territoire. Les anciens chemins des viticulteurs ou les chemins forestiers, constituent un tracé privilégié : ils permettent d'accéder à de nombreux points de vue remarquables.

Afin d'appréhender le territoire sur son ensemble et profiter des différentes ambiances paysagères qu'offre la cluse des Hopitaux,

un itinéraire de découverte pourrait être créé le long de l'Albarine. Ce parcours pourrait être connecté à d'autres sentiers permettant d'apprécier les points de vue depuis les plateaux surplombants la cluse.

Les belvédères et les points d'arrêts

Avec l'avancée de forêt et la fermeture des paysages, certains belvédères seraient à valoriser aussi bien dans la réouverture des chemins d'accès que dans l'entretien des points de vue (élagage de la végétation, renouvellement du mobilier, etc.).

Les points d'arrêts sur les routes doivent être identifiables par la qualité de leurs aménagements qui invitent les usagers à s'arrêter. Chaque site d'arrêt, aire de stationnement, belvédère et point de départ de sentier doit faire l'objet d'un projet conçu par un professionnel de l'aménagement (paysagiste, architecte) de manière à garantir son intégration dans le site.

Objectif de qualité : S'appuyer sur la rivière pour soigner les bourgs

**Préconisation :
Préserver l'identité des villages
et réutiliser les formes traditionnelles**

**Unité de paysage de la
Cluse des Hôpitaux**

Fiche n° 6

Les préconisations architecturales de cette unité sont établies sur le cas de Saint-Rambert-en-Bugey. Elles restent valables sur l'ensemble des communes de l'unité de paysage.

L'implantation du village

Saint-Rambert-en-Bugey s'est développée au fond de la cluse qui relie Ambérieu-en-Bugey; la cluse de l'Albarine est une entaille dans le massif du Bugey.

Dans l'étroitesse de la cluse se sont installées plusieurs bourgades qui vivaient de l'agriculture et de la pêche jusqu'à l'arrivée des industries textiles. Dès lors les bourgs ont grossi.

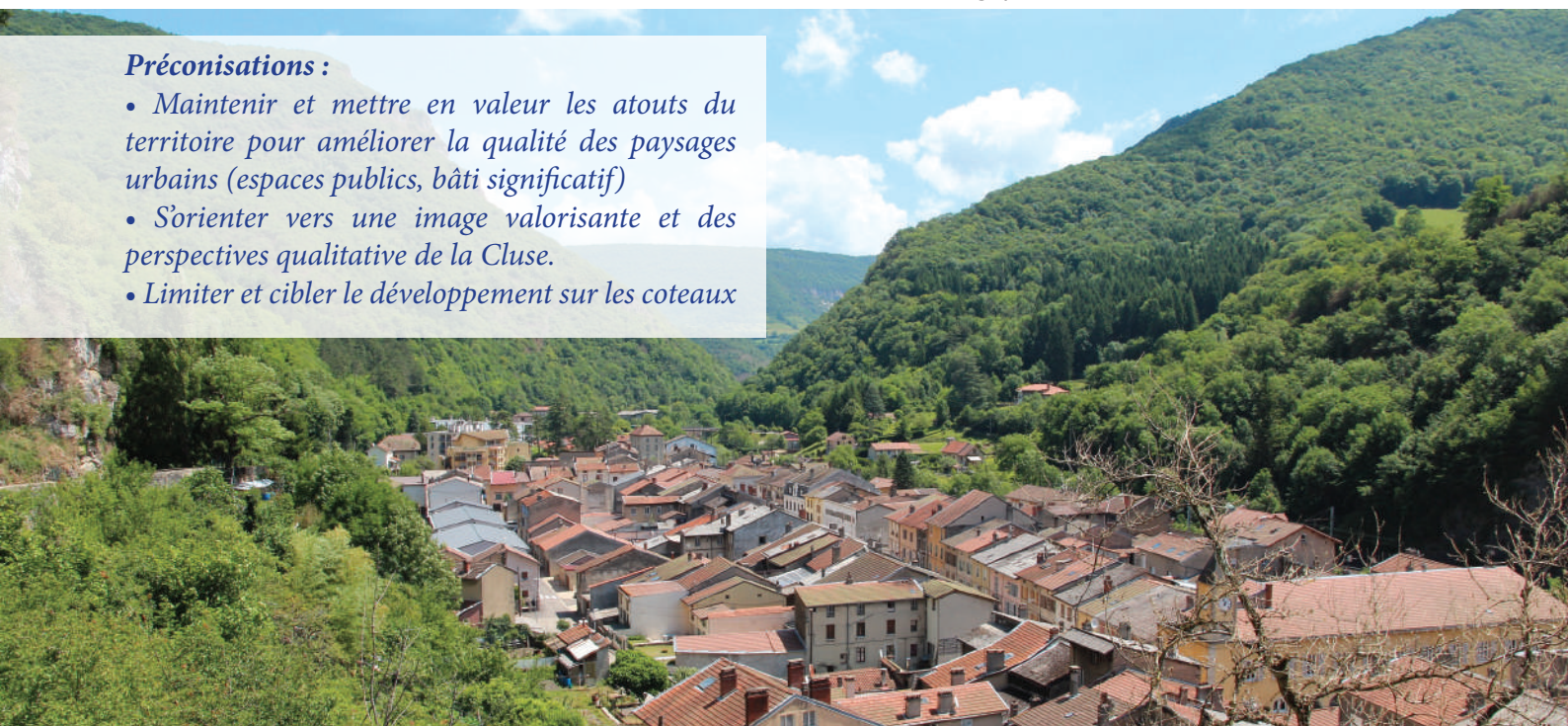
Le tissu urbain de Saint-Rambert-en-Bugey s'est constitué le long d'un axe naturel : l'Albarine. Le plus vieux centre de la ville s'est édifié autour de la rue des Otages. Cette rue a été allongée aux XVIIe et XVIIIe siècle par la Grande Rue. Les quais n'ont été bâtis que plus tardivement.



- ↑ Carte postale ancienne - Archives départementales de l'Ain.
- ▼ Silhouette du village de Saint-Rambert-en-Bugey

Préconisations :

- Maintenir et mettre en valeur les atouts du territoire pour améliorer la qualité des paysages urbains (espaces publics, bâti significatif)
- S'orienter vers une image valorisante et des perspectives qualitative de la Cluse.
- Limiter et cibler le développement sur les coteaux



Forme urbaine

L'habitat de fond de vallée est représenté par de nombreux bourgs et hameaux de la vallée. Le centre bourg de Saint-Rambert-en-Bugey possède une forme linéaire. Le bourg est très dense, serré entre les pentes d'un côté et l'Albarine de l'autre.



Le Faubourg : partie de la ville située au delà de l'ancienne porte de l'horloge - quartier plus récent. Les hameaux recensent l'habitat rural, c'est à dire les maisons typiques des paysans bugistes.

Formes architecturales

Quatre types de constructions dominent le paysage de Saint-Rambert-en-Bugey :



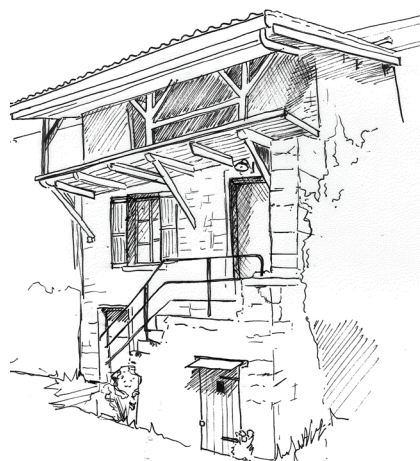
1- L'ancienne maison de bourg
Les maisons se tiennent de chaque côté de la rue.



2- La maison de bourg au bord de l'Albarine
Elle ressemble à celles de la grande rue mais avec des balcons.



3- La maison du Faubourg
Constructions mitoyennes et sont les premières maisons jumelées offrant des jardins sur l'arrière.



4- La maison de Hameau
Habitat rural de polyculteurs

Préconisations :

- *Maintenir la cohérence et la logique existante entre les différents bâtiments d'une part et entre le bâti et l'espace public d'autre part.*
- *Conserver, dans la mesure du possible, les éléments caractéristiques de l'architecture qui fait l'identité de la ville.*

Les ouvertures

La position des percements est variée selon le type de construction, mais leur forme l'est peu. Il est donc souhaitable de s'en inspirer dans le cas de la création d'une nouvelle ouverture.

Les portes d'entrée des maisons de la grande rue présentent une grande diversité de dessins...

Préconisations :

- Privilégier les menuiseries bois ou aluminium - Eviter le PVC
- La proportion des ouvertures sera plus haute que large s'inspirant de la dimensions des ouvertures existantes pour ne pas dénaturer la façade.

La toiture

Compte tenu de la topographie du site, les points de vues plongeants sur le village sont nombreux. Les matériaux et teintes des toitures occupent une place majeure dans la perception de l'ensemble du centre-bourg.

Préconisations :

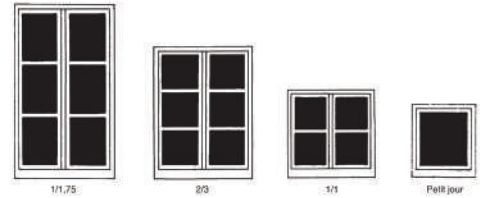
- Respecter la silhouette du village dessinée par l'élément principal : les toitures
- Tous les éléments rapportés (fenêtres de toits en pentes, panneaux solaires, ...) sont à intégrer parfaitement dans le pan de toiture.

Les murs

Les murs sont construits en pierre calcaire issus de carrières locales et scellés au mortier de chaux. Les pierres d'encadrement des portes et fenêtres ainsi que les chaînages d'angle sont en pierres de taille.

Préconisations :

- Privilégier soit un enduit au mortier de chaux coloré par un sable jaune, finition talochée ou grattée,
- Soit un enduit à «pierre-vue» pour laisser la tête des pierres apparente.
- Privilégier l'isolation par l'intérieur pour préserver les éléments architecturaux des bâtiments anciens.



Proportions des ouvertures



Article L.151-18 du code de l'urbanisme :

le règlement peut déterminer des règles concernant l'aspect extérieur des constructions neuves, rénovées ou réhabilitées, leurs dimensions, leurs conditions d'alignement sur la voirie et de distance minimale par rapport à la limite séparative et l'aménagement de leurs abords, afin de contribuer à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, à la mise en valeur du patrimoine et à l'insertion des constructions dans le milieu environnant.

Charte chromatique

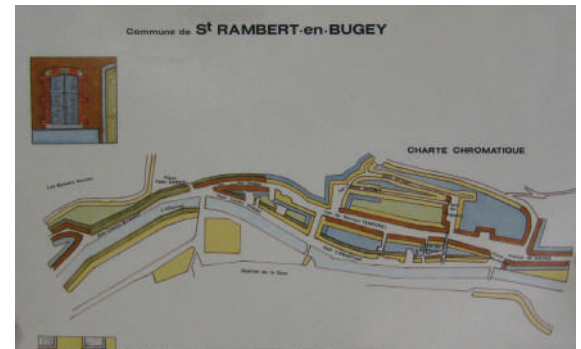
Il s'agit d'un outil de valorisation du paysage architectural. La couleur, les matériaux expriment l'identité d'une région, d'une ville, d'un village. Ils participent à la création de l'image du lieu.

Le choix des couleurs est d'une importance particulière car elle influe sur la perception générale de l'espace. Ce choix doit être guidé par des principes.

La charte chromatique permet donc de mettre en valeur la richesse architecturale et de réaffirmer le patrimoine.

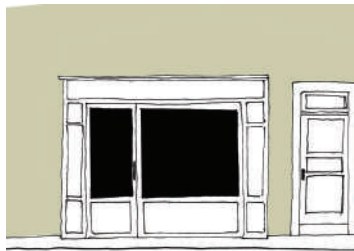
Préconisations :

- Éviter les teintes trop vives,
- Observer l'environnement bâti alentour pour choisir la couleur de façade et de menuiseries.



Devanture commerciale Grande Rue

Les devantures favorisent l'identification visuelle d'une enseigne commerciale et/ou artisanale. Elles créent l'ambiance de la rue du centre-ville. Les éléments techniques doivent s'intégrer harmonieusement avec la composition générale de la devanture et avec la construction, afin de réduire l'impact visuel depuis l'espace public.



Ancienne devanture commerciale
Elle est un élément constitutif de la façade du bâtiment qui joue un rôle dans l'alignement de la rue.

Préconisations :

- Privilégier les matériaux «naturels brutes» bois, métaux, briques, pierres).
- Éviter les matériaux composites (résine plaquée en imitation bois ...etc)

L'enseigne est le principal moyen de visibilité du commerce. Elle doit être lisible, simple et s'harmoniser avec le linéaire dans lequel s'inscrit le commerce.

Il existe deux types d'enseigne :

- 1/ en bandeau appliqué sur la façade
- 2/ en drapeau suspendu en porte à faux.

La lumière sera, de préférence, de couleur blanche ou jaune et continu.

Les néons et tubes lumineux sont à éviter en façade.

Les appareils d'éclairage seront les plus petits possibles, et réduits au maximum en nombre.

